



19. décembre 2019

Lettre circulaire AI n 396

Lettres circulaires AI abrogées

Dans le cadre de la mise au net de l'ensemble des lettres circulaires AI, nous vous communiquons par la présente la liste de toutes celles qui ont été abrogées. Elles ont été déplacées dans les archives.

Lettre circulaire AI n	Motif de l'abrogation
366	Transféré à la circulaire « Directives sur les observations effectuées pour les assurances sociales » (DOAS) - nouvelles bases légales (Art. 43a et 43b LPGA, Art. 7a ss OPGA)
256	Le contenu a été intégré à la circulaire (CMAI)
362	Remplacé par la lettre circulaire AI n°394